

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n° CA 2024-12.12

Adoption du Budget initial de l'exercice 2025 de l'établissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 5 août 2022 portant nomination de la Directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu les articles 175 et 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

1° Effectif du conseil d'administration : **50**

2° Quorum : **25**

3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : 36

4° Administrateurs prenant part au vote : 35

a) Nombre de suffrages exprimés pour : 35

b) Nombre de suffrages exprimés contre : 0

c) Nombre d'abstentions constatées : 0

5° Vote effectué à main levée

Article 1 :

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la Directrice, **approuve les autorisations budgétaires** suivantes :

- **10 666 481.64 € de recettes**
- **74.3 ETPT sous plafond et 15.86 ETPT hors plafond**
- **11 618 100 € d'autorisations d'engagement (AE) dont :**
 - 5 717 250 € sur le Personnel,
 - 4 660 850 € sur le Fonctionnement,
 - 187 200 € sur l'Intervention,
 - 1 052 800 € sur l'Investissement ;

- **10 889 100 € de crédits de paiement (CP) dont :**
 - 5 717 250 € sur le Personnel,
 - 2 864 850 € sur le Fonctionnement,
 - 339 200 € sur l'Intervention,
 - 1 967 800 € sur l'Investissement ;
- **Solde budgétaire prévisionnel déficitaire de – 222 618.36 €.**

Article 2 :

Le Conseil d'administration **approuve les prévisions budgétaires** suivantes :

- - **222 618.36 € de variation de trésorerie,**
- - **676 838.36 € de résultat patrimonial,**
- - **226 838.36 € de capacité d'autofinancement,**
- - **222 618.36 € de variation du fonds de roulement.**

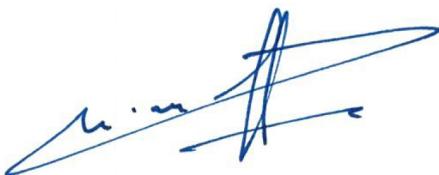
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Directeur s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 04 décembre 2024

Le Président du Conseil d'Administration,

La Directrice,



Didier REAULT



Gaëlle BERTHAUD